

Synthèse issue du rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale : résultats 2012, prévisions 2013

1. SYNTHÈSE

1.1. Une réduction des déficits contrariée en 2013 par la dégradation de la conjoncture

Une réduction du déficit en 2011 et 2012...

Le déficit de l'ensemble régime général – FSV s'est établi à -17,5 Md€ en 2012, soit une diminution de 3,3 Md€ par rapport au niveau de 2011. En deux ans, il a été réduit de 10,6 Md€ par rapport au niveau de 2010 qui a marqué un maximum historique. Cette amélioration porte uniquement sur le régime général, le déficit du FSV étant en 2012 au même niveau qu'en 2010. Pour l'ensemble régime général – FSV, le déficit de 2012 reste très élevé, près du double des niveaux de 2007-2008.

Les années 2011 et 2012 ont été marquées par des apports de recettes importants et une progression assez modérée des dépenses. Les recettes ont par ailleurs bénéficié en 2011 d'une bonne tenue de la masse salariale. Celle-ci s'est ensuite nettement ralentie en 2012, expliquant la moindre réduction du déficit (de 3,4 Md€ en 2012 après 7,2 Md€ en 2011).

Les produits du régime général ont augmenté de 4,4% en 2012. Cette progression nettement supérieure à celle de la masse salariale (2,2 %) traduit les apports de recettes découlant des textes financiers votés à la fin de 2011 et en 2012. Le supplément de recettes correspondant à ces mesures est estimé à 7 Md€ en 2012.

Les charges nettes du régime général se sont accrues de 2,9 %, un rythme voisin de celui des deux années précédentes.

Soldes par branche du régime général et du FSV

En milliards d'euros

	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (p)
Maladie	-4,4	-10,6	-11,6	-8,6	-5,9	-7,9
Accidents du travail	0,2	-0,7	-0,7	-0,2	-0,2	0,3
Retraite	-5,6	-7,2	-8,9	-6,0	-4,8	-3,5
Famille	-0,3	-1,8	-2,7	-2,6	-2,5	-3,2
Régime général	-10,2	-20,3	-23,9	-17,4	-13,3	-14,3
FSV	0,8	-3,2	-4,1	-3,4	-4,1	-3,0
Vieillesse y compris FSV	-4,8	-10,4	-13,0	-9,5	-8,9	-6,5
Régime général + FSV	-9,4	-23,5	-28,0	-20,9	-17,5	-17,3

Source : DSS/SD6/6A

La réduction du déficit du régime général en 2012 s'est partagée entre les branches maladie (pour 2,7 Md€) et retraite (pour 1,2 Md€) qui ont été les principales bénéficiaires des apports de recettes. Le déficit de la branche famille est resté pratiquement stable.

La meilleure conjoncture de 2011 avait permis la réduction du déficit du Fonds de solidarité vieillesse (de 700 M€). Mais il s'est nettement dégradé en 2012 pour revenir à son niveau de 2010, en raison notamment de la forte augmentation de ses prises en charge de cotisations au titre du chômage et d'une réduction de ses recettes de C3S.

...qui marquerait le pas en 2013

La réduction des déficits amorcée en 2011-2012 connaîtrait un coup d'arrêt en 2013. Les recettes sont affectées par le ralentissement très sensible de la masse salariale.

Sous les hypothèses du programme de stabilité, le déficit du régime général se dégraderait d'un milliard d'euros en 2013 par rapport à 2012, alors que celui du FSV s'améliorerait de

1,1 Md€. Le déficit d'ensemble serait pratiquement stable : -17,3 Md€ après -17,5 Md€ en 2012.

Malgré des apports de recettes encore très substantiels estimés à 5,1 Md€ pour le régime général et 1 Md€ pour le FSV (en additionnant les effets de la LFR d'août 2012, et des LFI et LFSS pour 2013), l'augmentation des produits du régime général serait nettement moindre en 2013 qu'en 2012 (3 % après 4,4 %) en raison du ralentissement de la masse salariale. Les charges augmenteraient de 3,2 %, un rythme légèrement supérieur à celui de 2012.

Les branches du régime général connaîtraient des évolutions contrastées en 2013, l'augmentation des déficits des branches maladie (de 2 Md€) et famille (de 0,7 Md€) étant en partie compensée par une amélioration du solde de la branche retraite (de 1,3 Md€).

Les hypothèses économiques pour 2013

Les hypothèses qui servent de base aux prévisions ici présentées pour 2013 sont celles qui ont été associées au programme de stabilité 2013-2017 transmis à la commission européenne fin avril.

La prévision de croissance du PIB pour 2013 a été ramenée à 0,1 % au lieu de 0,8 % dans les lois de finances et de financement pour 2013.

Les prévisions d'emploi et de masse salariale subissent cette révision de la croissance économique. La progression de la masse salariale privée est abaissée d'un point : l'hypothèse est désormais de 1,3 % en valeur (un recul de l'emploi de -0,6 % et une hausse du salaire moyen de 1,9 %) au lieu de 2,3 % dans la LFSS.

La hausse des prix (hors tabac) est revue en nette baisse : elle serait de 1,2 % en moyenne annuelle en 2013 (au lieu de 1 ¾ % dans la LFSS), après 1,9 % en 2012.

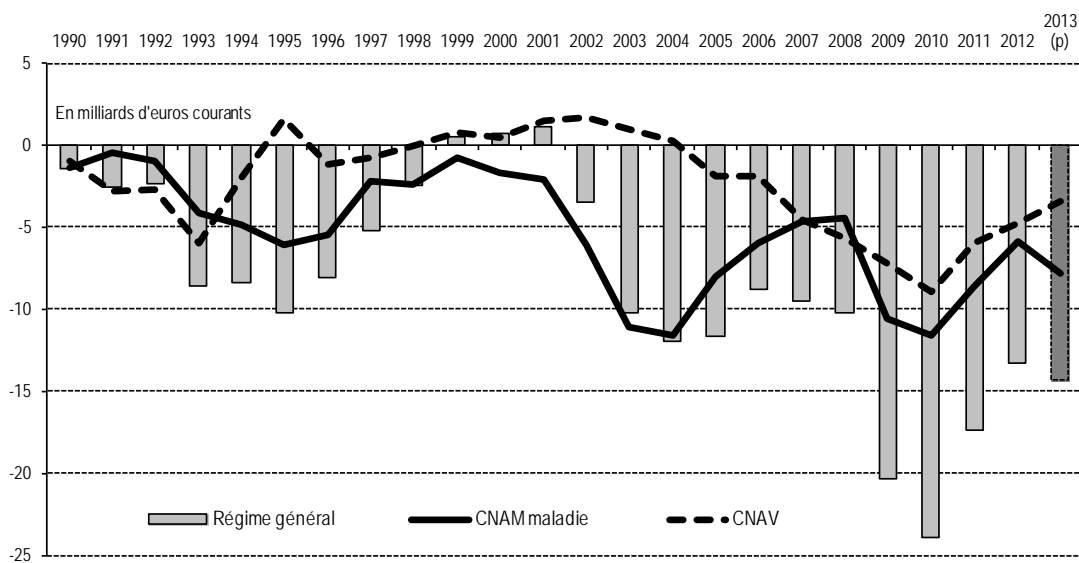
Une forte dégradation de la trésorerie du régime général en 2012

Le découvert de trésorerie de l'ACOSS s'est élevé à -16,6 Md€ au 31 décembre 2012, contre -4,7 Md€ un an plus tôt. La variation de trésorerie de -11,9 Md€ a été limitée par la reprise de dette de 6,65 Md€ effectuée par la CADES au printemps 2012 au titre des déficits de la branche vieillesse et du FSV (et d'une régularisation). Mais les déficits des autres branches, qui ne font pas l'objet de reprises, contribuent à dégrader la trésorerie du régime général. Hors reprise de dette, la variation de trésorerie relative aux opérations de l'année 2012 aurait été de -18,6 Md€. Elle est sensiblement plus élevée que le déficit comptable du régime général en raison notamment de l'incidence en trésorerie (estimée à -4,3 Md€) des retards de paiement du FSV à la CNAV.

Le coût moyen de financement de l'ACOSS a encore diminué en 2012 pour s'établir au niveau très bas de 0,187 % contre 1,014 % en 2011, ce qui a permis de limiter les charges financières nettes à 15 M€ contre 142 M€ en 2011.

A la fin du 1^{er} semestre 2013, la reprise des déficits 2012 de la branche vieillesse du régime général et du FSV donne lieu à de nouveaux versements de la CADES à l'ACOSS pour un montant de 7,7 Md€ (intégrant une régularisation négative au titre de 2011). Le solde de trésorerie de l'ACOSS serait voisin de -19 Md€ à la fin du 2^e trimestre.

Soldes du régime général, de la CNAM maladie et de la CNAV



soldes en encaissements-décaissements jusqu'en 1998, en droits constatés à partir de 1999 - prévisions pour 2011

Source : DSS/SD6/6A

Les écarts aux prévisions associées à la loi de financement pour 2013 pour le régime général

Le résultat 2012 du régime général (-13,3 Md€) est conforme à la prévision associée en décembre 2012 à la loi de financement pour 2013.

Pour 2013, le déficit prévu en LFSS était de -11,7 Md€¹. La nouvelle prévision (-14,3 Md€) accroît le déficit du régime général de 2,6 Md€. Les recettes sont globalement réduites de 3,4 Md€ avec une diminution de 4 Md€ des prélèvements sociaux et fiscaux (dont 2,9 Md€ sur revenus d'activité et 1,1 Md€ sur les recettes fiscales) en partie compensée par une augmentation des transferts du FSV de 0,6 Md€. Les prestations sont réduites de 0,8 Md€ du fait de revalorisations plus faibles que prévu et de la révision à la baisse des dépenses d'assurance maladie.

Par branche, la révision porte principalement sur la branche maladie dont le déficit est aggravé de 2,6 Md€ par rapport à la LFSS. Le déficit de la branche famille est accru de 600 M€ en raison d'une révision à la baisse des recettes sur revenus d'activité (-480 M€) et des recettes fiscales (-100 M€). Le solde de la CNAV est en revanche amélioré de 600 M€ qui correspondent pour l'essentiel à une augmentation des transferts du FSV au titre du chômage.

¹ En intégrant les conséquences financières des décisions du Conseil constitutionnel postérieures au vote de la LFSS.

En 2013 une progression ralentie des recettes et une légère accélération des dépenses du régime général

Sur les trois années 2011-2013, le régime général a bénéficié d'apports de recettes substantiels. Le ralentissement très marqué de la croissance des produits, en 2012 puis en 2013, reflète celui de la masse salariale.

Les dépenses augmentent assez régulièrement depuis 2010 à un rythme proche de 3 % par an, nettement inférieur à la tendance des années 2004-2008 (4,5 % en moyenne). Leur croissance serait un peu plus forte en 2013 et dépasserait celle des recettes.

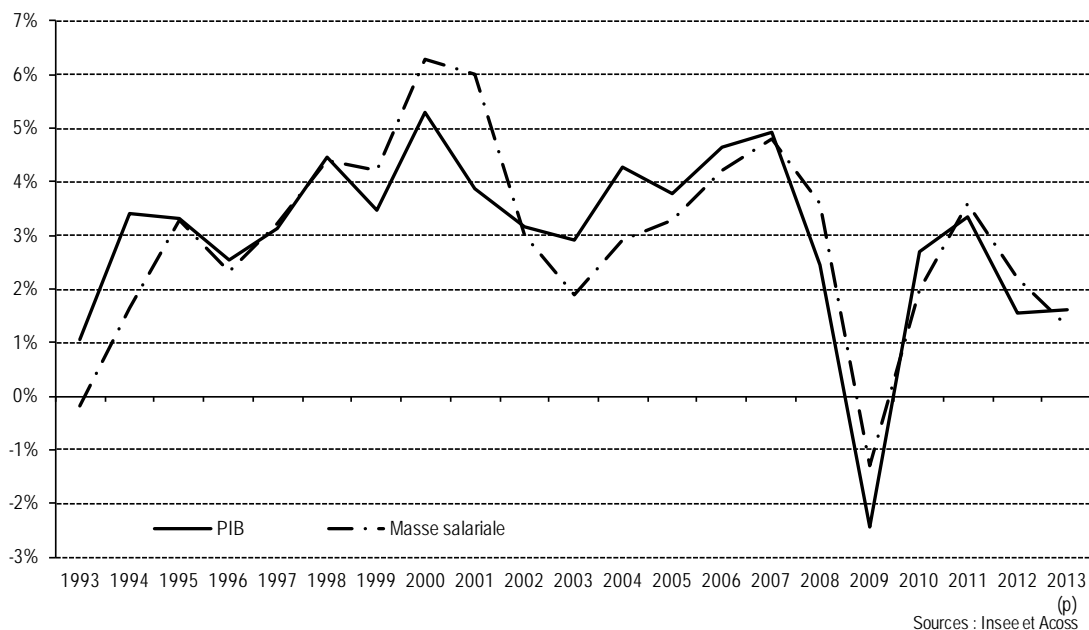
Taux de variation des produits et charges nets du régime général*

	2009	2010	2011	2012	2013 (p)
Produits nets	-0,2%	2,0%	5,3%	4,4%	3,0%
Charges nettes	3,3%	3,0%	2,8%	2,9%	3,2%
Ecart	-3,5%	-1,1%	2,5%	1,5%	-0,2%

En % par an
Source : DSS/SD6/6A

Les modalités de consolidation pour passer des charges et produits bruts aux charges et produits nets ont été revues en 2011, suite aux recommandations de la Cour des comptes dans son rapport sur l'application des LFSS de septembre 2011. Ces opérations sont décrites dans la fiche 17-6 du présent rapport.

Taux de croissance annuel du PIB et de la masse salariale



Des apports de recettes encore importants en 2013, compensant en partie une tendance spontanée en net ralentissement

L'évolution des recettes du régime général repose très largement sur les revenus d'activité du secteur privé qui sont l'assiette de 80 % des cotisations et 62 % des produits de CSG. Elle subit donc fortement l'impact du ralentissement de la masse salariale privée, dont la progression serait limitée à 1,3 % en 2013 après 2,2 % en 2012 et 3,6 % en 2011.

Cependant, l'augmentation des produits du régime général sera de nouveau, en 2013, supérieure à celle de la masse salariale, comme il l'a été en 2011 et 2012, pour différentes raisons dont la principale est l'apport de recettes nouvelles.

Le supplément de recettes apporté au régime général a été estimé à environ 7 Md€ pour chacune des deux années 2011 et 2012.

En 2013, l'impact des mesures nouvelles en recettes serait d'environ 6 Md€ pour le régime général et le FSV. Il s'agit principalement des effets en année pleine des hausses de la cotisation retraite, du forfait social et des prélèvements sur les revenus du capital intervenues en 2012. Les droits de consommation sur les tabacs affectés au régime général augmenteraient fortement, principalement du fait de la hausse de la quote-part de la CNAM.

Au total, les cotisations augmenteraient de 3,2 % en 2013, sensiblement plus vite que la masse salariale du secteur privé en raison des hausses de cotisations et de la forte réduction des exonérations de cotisations sur heures supplémentaires. Les recettes de CSG ne progresseraient que de 0,8 % (après 3,9 % en 2012) en raison de l'atonie des revenus d'activité, d'une répartition de la CSG maladie défavorable à la CNAM et d'une baisse des revenus du capital. Les « autres prélèvements sociaux » assis sur des revenus connaîtraient encore une forte augmentation (+32 %) avec la hausse du forfait social et du prélèvement sur revenus du capital. Enfin, les impôts et taxes affectés au régime général (incluant les recettes de l'ancien « panier allégements généraux »), dont le montant a atteint 31,8 Md€ en 2012, progresseraient de 3,1 % en 2013.

Les dépenses : une croissance un peu plus forte des prestations en 2013

Les prestations du régime général, qui sont la principale composante de ses dépenses, connaîtraient une croissance un peu plus forte en 2013

Evolution des prestations du régime général

	En % par an			
	2010	2011	2012	2013 (p)
Maladie	2,9%	2,8%	2,7%	3,1%
Retraite	4,3%	4,6%	3,9%	4,2%
Famille	2,5%	1,5%	3,0%	2,0%
Régime général	3,3%	3,3%	3,1%	3,4%

Source : DSS/SD6/6A

Prestations de retraite : un rebond temporaire des départs en 2013

Les prestations de retraite du régime général ont augmenté de 3,9 % en 2012, un taux de progression encore soutenu mais moins élevé qu'en 2010 et 2011, et nettement inférieur à la tendance moyenne des années 2005-2008 (environ 6 % par an). Ce ralentissement traduit l'effet de la réforme des retraites de 2010 : le relèvement de l'âge légal à 60 ans et 9 mois pour la génération 1952 (accélééré par la LFSS pour 2012) a réduit de 188 000 le nombre des départs. L'effectif de retraités (hors retraites anticipées), qui est un déterminant essentiel des dépenses de prestations, a vu sa progression sensiblement ralentie (1,6 % contre 3 % en 2011 et 3,3 % par an en moyenne sur la période 2008-2011). Malgré l'augmentation des départs anticipés, le nombre total de départs en retraite (578 000) a diminué de 5 % par rapport à 2011 (609 000). En sens inverse, la revalorisation des pensions au 1^{er} avril a été un peu plus élevée en 2012 qu'en 2011 (2,1 % contre 1,8 % en 2011).

En 2013, l'augmentation des prestations de retraite serait plus forte qu'en 2012 (4,2 %) malgré une moindre revalorisation des pensions (1,3 % au 1^{er} avril et 1,5 % en moyenne annuelle). Cette accélération serait due à un fort rebond des départs en retraite (715 000 au total soit 24 % de plus qu'en 2012) induit par les effets irréguliers, d'une année à l'autre, de la montée en charge de la réforme de 2010, et une forte augmentation des départs anticipés. Le recul de l'âge légal de la retraite de 9 mois pour la génération 1952 puis de 5 mois par génération pour les suivantes se traduit par un profil annuel des départs très heurté. Ainsi l'atteinte de l'âge légal s'est trouvée décalée en 2013 pour tous les assurés nés entre mars et décembre 1952, entraînant un report massif de départs de 2012 à 2013. Le nombre des départs anticipés serait également en forte augmentation (138 000 contre 84 000 en 2012) à la suite de l'assouplissement des conditions d'accès du dispositif depuis le 1^{er} novembre 2012.

Au total, la conjugaison en 2013 d'un pic de départs dans la montée en charge de la réforme de 2010 et de la reprise des retraites anticipées se traduirait par un effet volume important. L'augmentation du nombre total de retraités contribuerait pour 2,3 points à celle des dépenses (contre 1,3 point en 2012), les autres facteurs d'évolution étant la revalorisation des pensions (1,5 point) et la progression de la pension moyenne (0,3 point).

Prestations familiales : ralentissement en 2013 après la forte augmentation de 2012

Les prestations familiales ont connu une nette accélération en 2012 (+2,8 % après 1,6 % en 2011) en raison notamment de la majoration de 25 % du montant de l'allocation de rentrée scolaire qui a représenté un surcroît de dépenses de 360 M€ et contribué pour 1,1 point à la croissance des prestations. L'unification des majorations pour âge des allocations familiales (surcoût estimé à 110 M€) y a quant à elle contribué pour 0,4 point. Ces mesures ont accru une dépense par ailleurs modérée par une faible revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (1 % au 1^{er} avril).

En 2013, la progression des prestations légales nettes s'infléchirait à 2 %, la revalorisation de la BMAF au 1^{er} avril (1,2 %) ayant été alignée sur une prévision d'inflation en net ralentissement. Les deux grandes composantes des prestations familiales (prestations d'entretien et prestations d'accueil du jeune enfant) évolueraient sensiblement au même rythme en 2013. La croissance des prestations de la PAJE, qui avait été forte jusqu'en 2011, est à présent plus modérée.

Dépenses d'assurance maladie : des réalisations inférieures aux objectifs

En 2012, les dépenses d'assurance maladie du champ de l'ONDAM ont été inférieures à l'objectif pour la troisième année consécutive. Selon le constat issu des comptes des régimes, elles se sont élevées à 170,3 Md€, soit 870 M€ de moins que l'objectif fixé par la loi de financement pour 2012 et 520 M€ de moins que l'estimation des dépenses de 2012 retenue à la dernière rentrée pour la construction de l'ONDAM 2013. La croissance des dépenses a été de 2,4 % en 2012 à périmètre constant, en ralentissement par rapport aux années précédentes (2,6 % en 2010 et 2,7 % en 2011).

L'écart à l'objectif d'ensemble est presque intégralement imputable aux soins de ville (-830 M€ par rapport à l'objectif initial, -480 M€ par rapport à l'estimation de l'automne 2012) ; il est de -50 M€ pour les établissements de santé alors qu'un dépassement de 20 M€ a été enregistré pour les « autres prises en charge » au titre des dépenses de soins à l'étranger.

Les dépenses de soins de ville du régime général ont nettement ralenti en 2012 avec une augmentation de 1,9 % contre 2,4 % en 2011. Pour ce qui est des versements de l'assurance maladie aux établissements de santé, la croissance plus forte que prévu des dépenses hospitalières tarifées à l'activité a été compensée par l'annulation des crédits mis en réserve en début d'année.

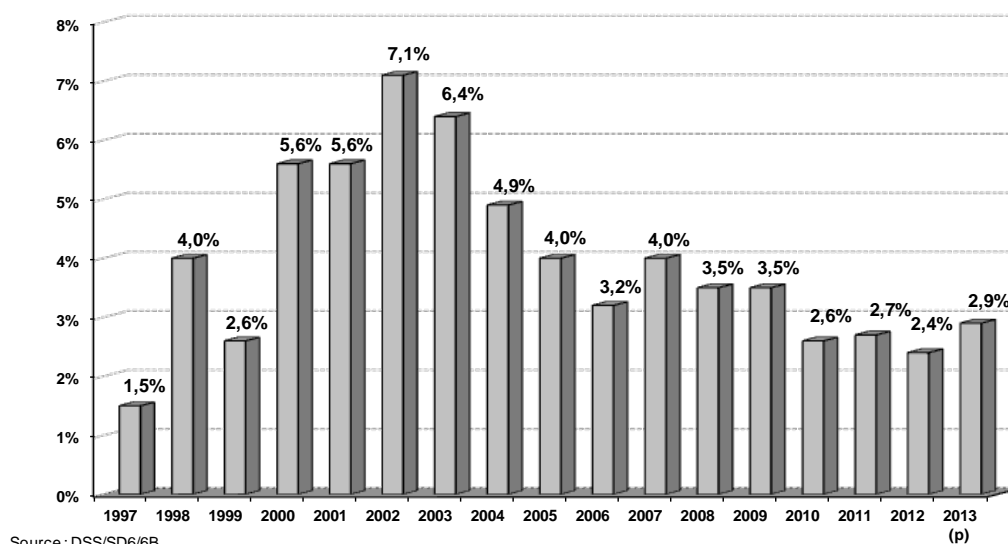
Pour 2013, la loi de financement de la sécurité sociale a fixé l'objectif national de dépenses d'assurance maladie à 175,4 Md€. Ce montant représente une augmentation de 2,7 % par rapport aux dépenses de l'année 2012 telles qu'elles étaient estimées à la rentrée 2012.

Le fait que les dépenses de soins de ville aient été inférieures de 480 M€ à cette estimation retenue pour la construction de l'ONDAM 2013 crée un effet de base favorable de même montant pour 2013. Celui-ci serait partiellement compensé par le coût de la grippe saisonnière de début d'année, le rendement un peu moins élevé que prévu de certaines économies, le risque d'un nouveau dépassement sur les dépenses de soins à l'étranger. Mais en sens inverse, la tendance des soins de ville, hors mesures, pourrait se révéler plus modérée que prévu.

Aucun effet de base n'est retenu sur les établissements de santé. Les crédits mis en réserve en début d'année, pour un montant de 415 M€, sécurisent la prévision d'un respect de l'objectif sur le champ hospitalier.

Dans son avis publié le 31 mai, le comité d'alerte estime « qu'une grande partie de l'effet de base hérité de 2012 peut être conservé et qu'une prévision prudente prenant en compte tous les aléas négatifs conduit pour 2013 à un montant de dépenses inférieur de 200 M€ à l'objectif ». Cette prévision, correspondant à un montant de dépenses de 175,2 Md€ dans le champ de l'ONDAM, est retenue dans le présent rapport.

Evolution des dépenses dans le champ de l'ONDAM



Les résultats des branches du régime général et du FSV

Les évolutions des soldes sont contrastées en 2012-2013 : dégradation pour la branche maladie, dont le déficit avait été nettement réduit en 2011 et 2012, et pour la famille, après trois années de stabilité ; mais poursuite de la diminution du déficit de la branche retraite.

Après avoir été réduit de moitié en deux ans (de -11,6 Md€ en 2010 à -5,9 Md€ en 2012), le déficit de la **CNAM** se creuserait de 2 Md€ en 2013. Les prestations versées par la CNAM augmentent un peu plus vite que les dépenses de l'ONDAM en 2012 (+2,8 %) et en 2013 (+2,9 %) en raison de régularisations, du traitement comptable du FIR (fonds d'intervention régional) et de la croissance des prestations d'invalidité. Les produits de la branche ont augmenté de 4,6 % en 2012 grâce à l'apport de recettes nouvelles (part du forfait social et des prélèvements sur revenus du capital, recettes fiscales diverses), mais leur progression serait fortement ralentie en 2013 (1,5 %) en raison d'un freinage très marqué de la CSG (+0,4 % après 4 % en 2012), ainsi que des impôts et taxes affectés.

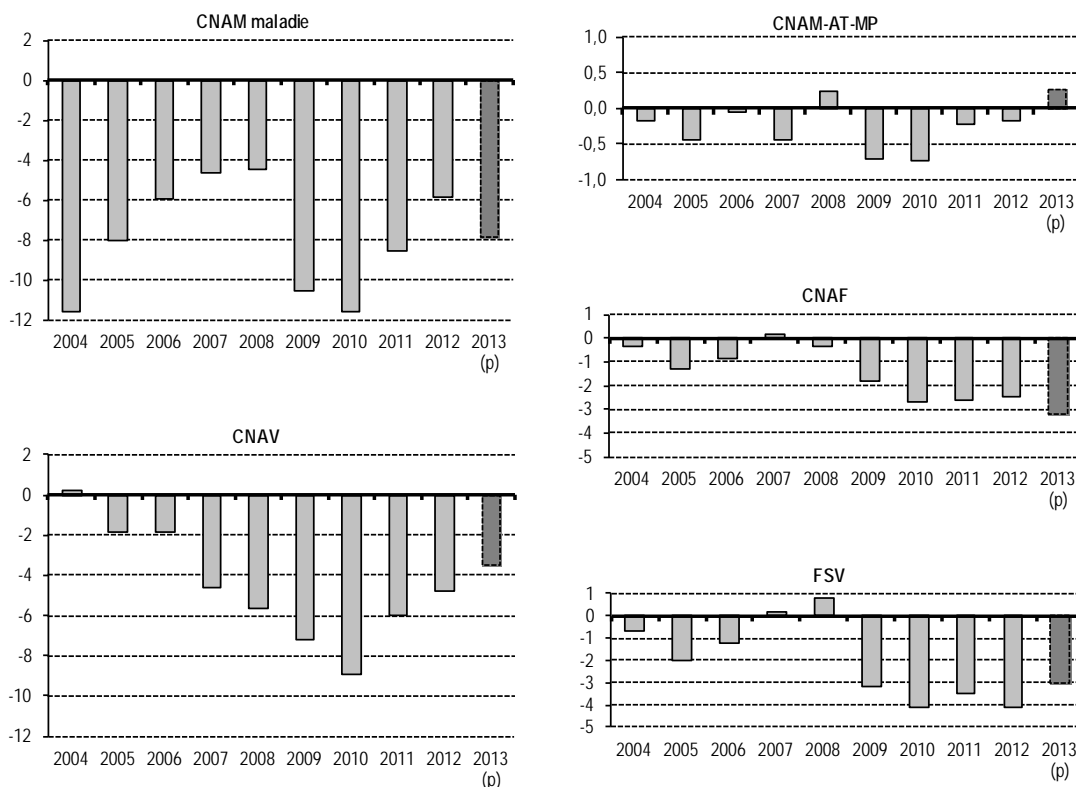
Le déficit de la **CNAF**, après une stabilisation en 2011 et 2012 autour de 2,5 Md€, s'accroîtrait de 700 M€ en 2013. Les charges nettes ralentiraient (+2,7 % après 3,2 % en

2012) du fait d'une moindre croissance des prestations légales, et malgré une augmentation toujours forte des aides au logement et des prestations extra-légales. Mais la décélération des produits serait encore plus marquée (+1,5 % après 3,5 % en 2012), reflétant l'impact sur les recettes de cotisations et de CSG (83 % du total) du ralentissement de la masse salariale.

Le déficit de la **CNAV** a été ramené de -8,9 Md€ en 2010 à -4,8 Md€ en 2012, et sa réduction se poursuivrait en 2013 (à -3,5 Md€). La progression soutenue de ses charges, en accélération (4,1 % en 2013 après 3,5 % en 2012) serait couverte par une augmentation encore plus forte des produits (+5,5 %) à laquelle contribueraient principalement la hausse du taux de cotisation de 0,2 point intervenue au 1^{er} novembre 2012, l'augmentation des prélèvements sociaux affectés à la branche retraite (forfait social et prélèvements sur les revenus du capital) et celle des cotisations prises en charge par le FSV au titre du chômage.

Le creusement du déficit du **FSV** en 2102 est principalement imputable à l'augmentation de ses prises en charge de cotisations au titre du chômage. Ce déficit se réduirait en 2013 de 1,1 Md€ grâce à une forte augmentation des recettes du fonds (hausse temporaire du taux de la CSG affectée au fonds, supplément de C3S résultant de l'augmentation des recettes du RSI, plein effet des recettes fiscales affectées au fonds dans le cadre de la réforme des retraites de 2010).

Evolution des soldes des branches (en milliards d'euros)



Principales hypothèses macroéconomiques

	2010	2011	2012	2013 (p)
Produit intérieur brut (PIB)				
PIB en volume	1,6%	2,0%	0,0%	0,1%
PIB en valeur	2,7%	3,1%	1,5%	1,6%
Masse salariale				
Secteur privé champ URSSAF	2,0%	3,6%	2,2%	1,3%
dont <i>Emploi</i>	-0,2%	1,0%	0,0%	-0,6%
dont <i>Salaire moyen</i>	2,2%	2,6%	2,2%	1,9%
dont <i>masse salariale plafonnée</i>	1,3%	3,3%	2,6%	1,2%
Plafond de la sécurité sociale				
Montant annuel en euros	34 620	35 352	36 372	37 032
<i>Variation en %</i>	0,9%	2,1%	2,9%	1,8%
Hausse des prix et taux de revalorisation				
Prix hors tabac	1,5%	2,1%	1,9%	1,2%
Revalorisation de la BMAF au 1er avril	0,0%	1,5%	1,0%	1,2%
<i>Effet en moyenne annuelle</i>	0,0%	1,5%	0,7%	1,2%
Revalorisation des pensions au 1er avril	0,9%	2,1%	2,1%	1,3%
<i>Effet en moyenne annuelle</i>	0,9%	1,8%	2,1%	1,5%

Source : INSEE / ACOSS / DSS

Sensibilité des résultats du régime général aux variations de ses principaux déterminants (masse salariale privée, dépenses d'assurance maladie, inflation)

En millions d'euros

	CNAM maladie	CNAM AT-MP	CNAF	CNAV	Régime général
Masse salariale du secteur privé : impact d'une hausse de 1 % du taux de croissance	910	100	300	680	1 990
Dépenses maladie : impact d'une hausse de 1 % dans le champ de l'ONDAM	1 340	40			1 380
Inflation : impact d'une hausse de 1 % de la revalorisation des prestations retraite et famille			270	910	1 180

Source : DSS/SD6/6A

Soldes, charges nettes et produits nets du régime général, 2010-2013

En millions d'euros

	2010	2011	2012	2013 (p)
Maladie				
Recettes	141 834 2,2%	148 044 4,4%	154 908 4,6%	157 763 1,8%
Dépenses	153 438 2,7%	156 641 2,1%	160 760 2,6%	165 615 3,0%
Solde	-11 604	-8 597	-5 852	-7 852
AT/MP				
Recettes	10 511 0,9%	11 339 7,9%	11 524 1,6%	11 817 2,5%
Dépenses	11 237 1,0%	11 560 2,9%	11 698 1,2%	11 558 -1,2%
Solde	-726	-221	-174	259
Vieillesse				
Recettes	93 412 2,1%	100 457 7,5%	105 422 4,9%	111 263 5,5%
Dépenses	102 344 3,7%	106 474 4,0%	110 209 3,5%	114 733 4,1%
Solde	-8 932	-6 017	-4 787	-3 470
Famille				
Recettes	50 197 1,3%	52 249 4,1%	54 067 3,5%	54 890 1,5%
Dépenses	52 884 2,9%	54 839 3,7%	56 570 3,2%	58 105 2,7%
Solde	-2 687	-2 591	-2 503	-3 215
Régime général				
Recettes	287 547 2,0%	302 825 5,3%	316 117 4,4%	325 660 3,0%
Dépenses	311 497 3,0%	320 251 2,8%	329 433 2,9%	339 938 3,2%
Solde	-23 950	-17 426	-13 316	-14 278
FSV				
Recettes	9 776 -2,1%	14 047 43,7%	14 713 4,7%	16 557 12,5%
Dépenses	13 846 5,3%	17 496 26,4%	18 851 7,7%	19 582 3,9%
Solde	-4 070	-3 450	-4 138	-3 025

Source : DSS/SD6/6A

Les modalités de consolidation pour passer des charges et produits bruts aux charges et produits nets ont été revues en 2011, suite aux recommandations de la Cour des comptes dans son rapport sur l'application des LFSS de septembre 2011. Ces opérations sont décrites dans la fiche 16-6 du présent rapport.